



Sept étapes pour gérer l'exposition aux devises

25 juillet 2025, 09:10 UTC, écrit par Daniel Kalt

Obtenir la bonne exposition aux devises n'est pas une tâche facile, mais en période de volatilité, c'est essentiel. Cela nécessite d'analyser les besoins de dépenses actuels et futurs dans différentes devises, de prendre en compte les facteurs de patrimoine et de revenu, et de pondérer différentes périodes pour construire une allocation de devises sur mesure.

Depuis le début de l'année, la forte volatilité des devises a rappelé aux investisseurs l'importance de gérer les expositions aux devises. Nous prévoyons une nouvelle faiblesse du dollar au cours des 12 prochains mois, avec une prévision de l'USDCHF à 0,76 d'ici juin 2026. Dans ce contexte, une approche en sept étapes peut aider les investisseurs à aligner leurs portefeuilles sur leurs objectifs.

- 1. Évaluer les besoins en devises actuels.** Les investisseurs doivent considérer quelle devise est nécessaire pour leurs besoins de dépenses. Cela correspond généralement à la devise de résidence principale, mais des portions significatives peuvent être en devises étrangères pour les voyages à l'étranger, le soutien à des proches à l'étranger ou l'entretien de propriétés internationales. Estimer le pourcentage des dépenses totales dans chaque devise au cours des cinq prochaines années aide à déterminer une allocation de devises appropriée à court terme. Par exemple, un investisseur suisse avec une maison de vacances en Italie pourrait dépenser 80% en francs suisses et 20% en euros.
- 2. Estimer les futurs besoins en devises.** Les habitudes de dépenses et les circonstances de vie évoluent, affectant les besoins en devises futurs. Cela peut inclure des enfants étudiant à l'étranger ou un déménagement prévu à la retraite. En estimant le pourcentage des dépenses dans chaque devise sur les 5 à 20 prochaines années, les investisseurs peuvent aligner l'allocation de devises de leur portefeuille sur leurs plans à long terme.

3. **Prendre en compte les besoins à long terme et de patrimoine.** La planification du patrimoine peut également avoir un impact sur l'allocation des devises, car les bénéficiaires peuvent avoir des besoins différents, tels que des enfants installés dans d'autres pays ou le soutien à des organisations caritatives à l'étranger. Pour les investisseurs axés sur la préservation de la valeur globale du capital, une allocation neutre de devises clés peut être plus réalisable. Cette allocation devrait viser à préserver le pouvoir d'achat global à long terme, en tenant compte de facteurs tels que les évaluations à long terme, les caractéristiques de refuge d'une devise comme le franc suisse, le yen japonais et l'USD, et le rôle d'une devise dans le commerce mondial, comme l'USD et l'EUR.
4. **Échelonner les horizons temporels pour l'allocation cible.** Une tâche difficile consiste à combiner les pondérations pour les différents horizons temporels. La pondération appropriée dépend de facteurs tels que l'âge, la certitude quant aux plans futurs et l'importance des objectifs de patrimoine. Les jeunes investisseurs avec des plans à long terme incertains peuvent donner la priorité aux besoins à court terme, tandis que les investisseurs plus âgés avec des intentions de patrimoine établies peuvent se concentrer sur les allocations à long terme.
5. **Ajuster en fonction des revenus, des actifs commerciaux et des dettes.** Les investisseurs doivent prendre en compte les flux de revenus futurs, les actifs commerciaux et les dettes en cours. Les revenus attendus dans une devise particulière peuvent compenser les besoins de dépenses futurs, réduisant le besoin d'une exposition supplémentaire du portefeuille. Inversement, les dettes dans une devise donnée peuvent nécessiter une allocation accrue pour gérer le risque d'appréciation de la devise par rapport aux revenus ou aux actifs.
6. **L'exposition aux devises doit correspondre au niveau de confort de l'investisseur.** Les investisseurs peuvent ajuster les allocations de devises en fonction des convictions d'investissement ou du confort émotionnel avec les mouvements potentiels des devises. Une méthode pratique consiste à supposer une dépréciation de 20% de la plus grande allocation de devises et à évaluer l'impact. Si ce scénario provoque un inconfort, l'allocation peut être trop élevée; si elle est accueillie avec indifférence, elle est probablement appropriée.
7. **Mettre en œuvre le mélange de devises cible.** Une fois qu'une allocation cible est établie, la mise en œuvre est la prochaine étape. Les approches pratiques incluent l'utilisation de portefeuilles couverts contre les fluctuations des devises ou le déplacement des avoirs en obligations de qualité investment grade vers des devises sous-allouées et la couverture des expositions aux actions. De plus, les investisseurs sophistiqués peuvent utiliser des contrats à terme sur devises, des options et des solutions structurées pour des expositions plus flexibles.

La gestion des expositions aux devises est un processus dynamique en plusieurs étapes qui combine l'analyse quantitative avec le jugement qualitatif. Un cadre structuré peut potentiellement réduire le risque, préserver le pouvoir d'achat et offrir une plus grande tranquillité d'esprit. Dans l'environnement actuel, une approche pratique et axée sur les données de la gestion des devises est essentielle pour atteindre les objectifs financiers et assurer la sécurité financière à long terme.

Actifs non traditionnels

Les actifs non traditionnels sont des investissements alternatifs qui englobent les hedge funds, le private equity, l'immobilier et les opérations à terme (collectivement désignés par l'expression «investissements alternatifs»). Les parts de fonds d'investissements alternatifs (FIA) sont vendues aux seuls investisseurs qualifiés et uniquement à l'aide de documents comportant des informations sur les risques, la performance et les frais des FIA. Les clients sont invités à lire attentivement ces documents avant de souscrire et conserver des parts. Un investissement dans un FIA est de nature spéculative et comporte des risques substantiels. En particulier, ces instruments d'investissement (1) ne sont pas des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et ne sont pas soumis aux mêmes exigences réglementaires que les OPCVM; (2) peuvent avoir une performance volatile; les investisseurs sont susceptibles de perdre une part substantielle, voire la totalité des sommes investies; (3) peuvent avoir recours à l'effet de levier et à d'autres pratiques d'investissement spéculatives pouvant accroître le risque de perdre les sommes investies; (4) sont des investissements illiquides réalisés sur le long terme; en général, il n'existe pas de marché secondaire pour les parts de tels fonds et il n'est pas prévu qu'un tel marché voie le jour; (5) les parts de FIA sont généralement illiquides et leur transfert est soumis à des restrictions; (6) ne sont pas toujours tenus de communiquer régulièrement aux investisseurs les informations relatives aux prix et à la valorisation; (7) impliquent en général des stratégies fiscales complexes; il se peut que les informations fiscales parviennent tardivement aux investisseurs; (8) comportent des frais élevés, dont les frais de gestion et autres débours qui réduisent d'autant les bénéfices.

Les parts de FIA ne constituent pas des dépôts ou des obligations et ne sont pas garantis ni avalisés par une quelconque banque ou autre institution dépositaire assurée et ne sont pas assurées au niveau fédéral par la Federal Deposit Insurance Corporation, le Federal Reserve Board ou tout autre organisme gouvernemental. Avant d'investir dans un FIA, les investisseurs intéressés doivent comprendre ces risques et avoir les moyens et la volonté de les endurer pendant une longue période. Les parts de FIA sont un placement qu'il convient d'envisager en complément d'un plan d'investissement global.

Outre les risques liés aux investissements alternatifs en général, il existe d'autres risques liés à un investissement dans ces stratégies:

- **Risque lié aux hedge funds:** investir dans des hedge funds comporte des risques spécifiques, dont les risques inhérents à la vente à découvert, à l'investissement dans les options, les petites capitalisations, les obligations spéculatives, les instruments dérivés, les titres en difficulté, les actions émises ailleurs qu'aux Etats-Unis et les investissements illiquides.
- **Gestion d'opérations à terme:** investir dans des contrats à terme comporte des risques spécifiques. Par exemple, tous les gérants ne se concentrent pas en permanence sur toutes les stratégies et les stratégies de contrats à terme peuvent comporter des éléments directionnels substantiels.
- **Immobilier:** investir dans l'immobilier et les fonds de placements immobiliers comporte des risques spécifiques: risqués associés aux titres de créance, à une dégradation de la conjoncture économique ou des conditions de marché locales, aux modifications du droit fiscal et immobilier ou des règles de zonage, aux appels de fonds et, pour certains produits, des risques associés à un éventuel traitement favorable en vertu du droit fiscal fédéral.
- **Private equity:** il existe des risques propres au private equity. Les appels de fonds peuvent être effectués moyennant un préavis court et l'incapacité à les honorer peut avoir des conséquences négatives importantes, ne se limitant pas à la perte de la totalité du capital investi.
- **Risque de change:** les investisseurs qui acquièrent des titres d'émetteurs situés en dehors des Etats-Unis doivent garder à l'esprit que les fluctuations de taux de change entre le dollar américain et la monnaie du pays de domicile de l'émetteur peuvent avoir des effets imprévus sur le cours boursier et la liquidité de ces titres, même s'ils sont libellés en dollars américains. Par ailleurs, ces titres impliquent d'autres risques (bouleversements politiques, économiques ou réglementaires, par exemple) dont un investisseur américain n'a pas nécessairement connaissance.

Disclaimer

Le présent document est préparé et publié par la division Global Wealth Management d'UBS Switzerland AG (soumise à la réglementation de la FINMA en Suisse), ses filiales ou sociétés affiliées («UBS»), qui font partie d'UBS Group AG (le «Groupe UBS»). Le Groupe UBS comprend l'ancien Credit Suisse AG, ses filiales, ses succursales et ses sociétés affiliées. Aux États-Unis, UBS Financial Services Inc. est une filiale d'UBS AG et membre de la FINRA/SIPC. Un disclaimer supplémentaire relatif à Credit Suisse Wealth Management figure à la fin de cette section.

Le présent document et les informations qu'il contient vous sont communiqués uniquement **à des fins d'information** et de marketing d'UBS. Rien dans ce document ne constitue une recherche en placement, un conseil en placement, un prospectus de vente ou une offre ou une sollicitation vous incitant à entreprendre des opérations de placement. Ce document ne constitue pas une recommandation d'achat ou de vente de tout titre, instrument ou produit de placement ni ne recommande un programme ou un service d'investissement en particulier.

Les informations figurant dans le présent document n'ont pas été adaptées aux objectifs de placement, à la situation personnelle et financière, ou aux besoins d'un client en particulier. Certains placements mentionnés dans ce document peuvent ne pas convenir ou être adaptés à tous les investisseurs. De plus, certains services et produits qui y sont mentionnés peuvent être soumis à des clauses juridiques et/ou à des exigences de licence ou des autorisations, et ne peuvent donc pas être offerts librement dans tous les pays. Aucune offre d'un quelconque produit ne sera faite dans un pays interdisant une telle offre, sollicitation ou vente ou à une personne à qui il serait contraire à la loi de faire une telle offre, sollicitation ou vente.

Les informations et les opinions exprimées dans le présent document ont été obtenues de bonne foi auprès de sources jugées fiables. Cependant, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, la suffisance, l'exhaustivité ou la fiabilité de ce document. Toutes les informations et les opinions exprimées dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis et peuvent différer des opinions exprimées par d'autres départements ou divisions du Groupe UBS. UBS n'est pas tenue de mettre à jour ni d'actualiser les informations figurant dans ce document. **Les points de vue et opinions exprimés dans ce document par des tiers ne sont pas ceux d'UBS.** En conséquence, UBS décline toute responsabilité concernant le contenu communiqué par des tiers ou en cas de réclamation, perte ou dommage résultant de l'utilisation de tout ou partie de celui-ci.

Toutes les images contenues dans ce document ont été insérées uniquement à des fins d'illustration, d'information ou de documentation. Elles peuvent représenter des objets ou des éléments protégés par des droits d'auteur, des marques de commerce ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers. Sauf mention expresse, aucun lien, aucune association, aucune promotion ni aucune recommandation ne sont suggérés ou signifiés entre UBS et ces tiers.

Les graphiques et les scénarios présentés dans ce document sont fournis à titre d'illustration uniquement. Certains graphiques et/ou chiffres de performance peuvent ne pas porter sur des périodes complètes de douze mois, ce qui peut limiter leur comparabilité et leur pertinence. La performance historique n'est ni une garantie ni un indicateur de performance future.

Rien dans ce document ne constitue un conseil juridique ou fiscal. UBS et ses collaborateurs ne fournissent pas de conseils juridiques ou fiscaux. Ce document ne doit pas être redistribué ou reproduit en tout ou partie sans l'autorisation écrite préalable d'UBS. Dans la limite permise par la loi, UBS, ses dirigeants, administrateurs, collaborateurs ou représentants déclinent toute responsabilité et tout devoir de diligence concernant d'éventuelles conséquences, y compris en cas de perte ou de préjudice, résultant du fait que vous ou toute autre personne auriez agi ou vous seriez abstenus d'agir sur la foi des informations figurant dans le présent document, ou concernant toute décision fondée sur ces informations.

Disclaimer supplémentaire relatif à Credit Suisse Wealth Management: Sauf mention spécifique dans le présent document et/ou selon l'entité Credit Suisse locale qui vous l'a envoyé, celui-ci est distribué par UBS Switzerland AG, une société autorisée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Vos données personnelles seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité de Credit Suisse, accessible depuis votre lieu de domicile sur le site Internet officiel de Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Pour vous fournir des supports marketing concernant leurs produits et services, UBS Group AG et ses filiales peuvent traiter vos données personnelles de base (coordonnées telles que nom, adresse e-mail) tant que vous ne demandez pas à ne plus les recevoir. Vous pouvez décider à tout moment de ne plus recevoir de tels supports en le demandant à votre relationship manager.

Le disclaimer complet applicable à ce document figure à l'adresse <https://www.ubs.com/global/fr/wealth-management/insights/chief-investment-office/marketing-material-disclaimer.html>.

© UBS 2025. Le logo des trois clés et UBS font partie des marques déposées et non déposées d'UBS. Tous droits réservés.